

N° 7150⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi du 26 février 2016 portant création
d'une école internationale publique à Differdange**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(4.7.2017)

Par sa lettre du 16 mai 2017, Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi a pour objectif d'apporter un certain nombre de modifications à la loi de 2016 portant création d'une école internationale publique à Differdange qui avait d'ailleurs trouvé l'approbation de la Chambre des Métiers. Il s'agit de la création d'une annexe à Esch-sur-Alzette avec changement de dénomination de l'école, de l'organisation d'une section germanophone pour répondre à une demande croissante, de l'offre de classes maternelles pour améliorer la préparation linguistique des enfants et de l'introduction de classes de la formation professionnelle permettant l'offre de classes à régime linguistique spécifique.

*

La Chambre des Métiers approuve toutes ces mesures et n'a aucune observation particulière à formuler relativement au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 4 juillet 2017

Pour la Chambre des Métiers

Le Directeur Général,
Tom WIRION

Le Président,
Tom OBERWEIS

